

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : Placojoint[®] PR Hydro

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Enduit à joint pour zone humide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE
34, Avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cédex - FRANCE
T +33 1 46 25 46 25 - F +33 1 41 38 08 08
placoinfo@saint-gobain.com - [Assistance Technique Placoplatre : 0825 023 023](http://www.placoplatre.com)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier. N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H318: provoque des lésions oculaires graves



Conseils de prudence

P102 Tenir hors de la portée des enfants

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

La poussière générée peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun risque particulier.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

La substance principale est :

Sulfate de calcium semi hydrate (Ca SO₄, ½ H₂O)

N°CAS: 10034-76-1

Pureté: > 50%

Stabilisateurs: des charges minérales et des bases organiques

Informations complémentaires : chaux hydratée (< 1.5%) et des modificateurs de durcissement réologiques

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Aucun effet indésirable dans des conditions normales d'usage. Cependant, en cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne jamais tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.
Avis aux médecins	: Sel alcalin. Pas de réactions allergiques connues.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Aucun
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit est incombustible
Mesures de précaution contre l'incendie : Aucun
Instructions de lutte contre l'incendie : Aucun
Protection en cas d'incendie : Aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.
Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelles

VLEP Poussières : 5 mg/m³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune

8.1.3. Mesures de contrôles appropriées

Ventilation si utilisation dans un local fermé.

8.1.4. Autres valeurs d'exposition

DNEL

Voie d'exposition	Exposition	DNEL (travailleurs)
Inhalation	Effets systémiques aigus	5082 mg/m ³
	Effets systémiques chroniques	21.17 mg/m ³

Voie d'exposition	Exposition	DNEL (consommateurs)
Inhalation	Effets systémiques aigus	3811 mg/m ³
	Effets systémiques chroniques	5.29 mg/m ³
Oral	Effets systémiques aigus	11.4 mg/kg /jour
	Effets systémiques chroniques	1.52 mg/kg/ jour

PNECS

PNEC	Commentaires
Eau	Aucune toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés, les algues et les micro-organismes à des concentrations testées dans les études. La toxicité aiguë du sulfate de calcium pour les poissons, les invertébrés, les algues et les micro-organismes sont souvent plus élevés que les concentrations les plus élevées testées et sont supérieures à la solubilité maximale de sulfate de calcium dans l'eau.
Sédiment	Non applicable en raison de la nature des ions calcium et sulfate présents dans l'environnement.
Sol	Non applicable en raison de la nature des ions calcium et sulfate présents dans l'environnement.
STP	100 mg / l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374.
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: Neutre
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,5 (en solution aqueuse)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 1450°C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable (liquide aqueux)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: 700 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 750-900 g/l
Solubilité	: Eau: 2.1 – 2.3 g/l (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange avec une solution aqueuse de carbonate de calcium aboutirait à une formation de dioxyde de carbone.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la contamination par le soufre en réduisant les bactéries et l'eau dans des conditions anaérobies.

10.5. Matières incompatibles

Aucune matière incompatible connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition se produit à partir de 1450°C, cette décomposition implique une formation du trioxyde de soufre et d'oxyde de calcium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

12.1.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger	Dose effet	Espèce	Méthode	Observation
Toxicité aiguë par voie orale	LD50 > 1581 mg/kg bw	Rat	OECD 420	
Toxicité cutanée aiguë	n/a			Aucune toxicité cutanée attendue en raison d'une faible absorption

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

				potentielle
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 > 2,61 mg/l	rat	OECD 403	Dose maximale possible
Corrosion / irritation cutanée	n/a	lapin	OECD 404	Non irritant
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	n/a	lapin	OECD 405	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou de la peau	n/a	Cochon de Guinée	OECD 406	Non sensible sur la peau
Mutagénicité sur les cellules germinales	n/a	Test in vitro	OECD 471 OECD 476	Non mutagène
	n/a	Souris	OECD 474	Non mutagène
Cancérogénicité	n/a			Aucun risque de cancérogénicité par le sulfate de calcium
Toxicité pour la reproduction	NOAEL 790mg/kg bw	rat	OECD 422	Aucun signe de toxicité reproduction n'a été constatée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	n/a			Aucune toxicité organique observée dans les tests de toxicité aiguë
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	n/a			Le sulfate de calcium peut contenir de la silice cristalline (entre 1 et 10%)
Danger par aspiration	n/a			Aucun risque

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique	Dose effet	Temps d'exposition	Espèce	Méthode	Evaluation	Observation
Toxicité pour les poissons	LC 50 > 79 mg/l	96 h	Poisson-riz japonais	OECD 203		LIMIT test
Toxicité aiguë pour les daphnies	EC50 > 79 mg/l	48 h	Daphné Magna	OECD 202		LIMIT test
Toxicité aiguë pour les algues	E50 > 79 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201		LIMIT test
Toxicité pour les micro-organismes des STP	EC50 > 790 mg/l	3 h	Boues activées	OECD 209		

Après neutralisation, la toxicité n'est pas observable.

La substance est hydrolysée en ions calcium et sulfate.

L'effet revendiqué peut être provoqué en partie par les produits de décomposition.

Les données écologiques ont été mesurées dans l'hydrolysat.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation physico-chimique

La substance est rapidement hydrolysée en présence d'eau à ions de calcium et de sulfate.

Les composants individuels sont mal éliminés par l'eau.

Aucune dégradation photochimique

Biodégradation

Des méthodes pour la détermination de la dégradation biologique ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base du coefficient n-octanol / eau, une accumulation dans les organismes est possible.
Aucune indication du potentiel de bioaccumulation.
Les données écologiques ont été mesurées dans l'hydrolysat.
Selon des expériences, cette substance est inerte et biodégradable.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau constituant naturel du sol.
Si le produit pénètre dans le sol en grandes quantités, il peut contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Placojoint [®] PR Hydro	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Code déchet : 17 08 02 (matériaux de construction à base de gypse autre que ceux visés à la rubrique 17 08 01).

Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Placojoint[®] PR Hydro

Fiche de Données de Sécurité

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.